

CODE D'ÉTHIQUE

Adopté par l'Assemblée de Faculté : MEV-113-7 – le 7 juin 2007

La médecine vétérinaire est une profession qui intervient auprès du public, d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, de l'industrie agro-alimentaire et de l'industrie pharmaceutique afin de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être animal, la santé publique et l'environnement, et ainsi répondre aux besoins de la société.

Le règlement de l'Université souligne non seulement l'importance de l'acquisition des connaissances, mais précise aussi les exigences relatives aux attitudes ou habilités à développer.

http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf

C'est dans cette optique que sont présentées les attitudes importantes dans l'exercice de la médecine vétérinaire. **Quoique non limitatives, les attitudes suivantes font partie des objectifs et de l'évaluation des cours du programme de 1^{er} cycle (stages précliniques, stages cliniques et selon les plans de cours).**

L'étudiant en médecine vétérinaire s'engage à servir d'une façon responsable :

La société et l'institution

- Pratiquer la médecine vétérinaire avec compétence sous la responsabilité de l'équipe de professionnels
- S'assurer que son comportement, son langage et son apparence correspondent aux attentes de la société pour un médecin vétérinaire
- Apprendre à connaître les facteurs et les enjeux importants en santé animale
- Se familiariser avec le contexte socio-économique de la médecine vétérinaire
- Respecter les biens et les lieux mis à sa disposition
- Se préparer aux responsabilités du médecin vétérinaire envers la société

Le patient (l'animal)

- Tenir compte du bien-être du patient
- Respecter les règles d'éthique
- Agir en reconnaissant ses limites et solliciter de l'aide au besoin

Le client (le propriétaire)

- Respecter avec intégrité les engagements envers le client (dossier médical)
- Respecter le secret professionnel
- Respecter les opinions et les décisions du client
- Communiquer de façon honnête et respectueuse avec les clients
- Agir avec empathie

Les autres étudiants et le personnel

- Travailler en collaboration et partager les responsabilités de façon équitable
- Communiquer et partager ses connaissances et ses expériences cliniques avec ses pairs
- Communiquer (verbalement et par écrit) de façon respectueuse avec ses collègues, le personnel et tout autre personne avec laquelle il interagit dans le cadre du programme d'études
- Agir avec tact (délicatesse et respect), intégrité (honnêteté) et exactitude (ponctualité et diligence) avec tous
- Respecter ses collègues en évitant d'entacher leur réputation
- Être imputable de ses actions et agissements
- Respecter les directives de fonctionnement du CHUV, du Service de Diagnostic et des différents milieux de stage
- Aviser à l'avance d'une absence

Lui-même

- Agir en observant les principes d'hygiène (propreté, désinfection) et de sécurité (ex. : manipulations des animaux, radioprotection, contamination) et de respect de l'environnement (ex : déchets biomédicaux)
- Faire preuve de curiosité et développer ses compétences
- Accepter les remarques pour progresser
- Respecter les décisions
- Reconnaître l'importance d'un équilibre sain entre la vie étudiante et personnelle

Situation ou incident mineur :

Attitude (geste, parole), omission d'intervention ou intervention pouvant causer un inconvénient, un dérangement ou un désagrément à un patient, un client, à un proche, à un membre du personnel, à l'établissement ou à un étudiant.

Situation ou incident majeur :

Attitude (geste, parole), omission d'intervention ou intervention pouvant causer un préjudice, une blessure ou un problème important à un patient, un client, à un proche, à un membre du personnel, à un établissement ou à un étudiant.

Lors de vos stages, travaux pratiques ou emploi possibles à la Faculté vous serez en contact avec des animaux et ainsi à risque d'être exposé à des agents pouvant causer des infections chez les humains. Ces zoonoses sont nombreuses et comprennent, entre autres, la salmonellose, la teigne, la giardiose et la cryptosporidiose, et ce selon les différentes espèces animales.

- Je reconnais avoir été informé des risques de contraction de zoonoses liés à mes stages ou mon emploi suite à des contacts avec différentes espèces animales.
- Je reconnais avoir été informé que tout animal, même sans signes cliniques, peut représenter une source de contamination.
- Je m'engage à respecter toutes les règles de biosécurité en vigueur, notamment celles concernant le lavage des mains et le port des gants, ainsi que celle concernant la consommation de nourriture dans les zones désignées.
- Si je pense souffrir d'une zoonose, je consulterai un médecin afin de subir des analyses et recevoir les recommandations de traitement.

En conformité avec le règlement pédagogique de l'Université (art. 9.2 – 13.4 et 14.3), tout manquement à ce code peut avoir des conséquences tels un avertissement, une note au dossier ou même l'exclusion.

Références :

- Règlements pédagogiques de l'Université de Montréal et Dispositions réglementaires de la Faculté de médecine vétérinaire
- Guide de fonctionnement des stages cliniques
- Extrait du guide d'évaluation du stagiaire
- Extrait du guide : confidentialité et secret professionnel
- Lois et Règlements de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- Lois des médecins vétérinaires du Québec et code de déontologie
(<http://www.canlii.org/qc/legis/loi/m-8/20060115/tout.html>)

J'atteste avoir pris connaissance de ce document et en comprends les enjeux. J'adhère donc à ces principes.

Nom et prénom en lettres carrées

Signature

En ce _____ jour de _____ 20____ à Saint-Hyacinthe